

MARIAGE POUR TOUS

Droit à l'enfant, ou droit de l'enfant?

«Où t'es, Papa, où t'es?» C'est le cri du chanteur Stromae! Cri qui nous échappe aussi à trois reprises en lisant l'article 255a du Code civil soumis à référendum sous le titre «Mariage pour tous»: 1) Si la mère est mariée à une femme. 2) Si l'enfant a été conçu au moyen d'un don de sperme. 3) Si l'épouse de la mère est l'autre parent de l'enfant.

Stromae continue en disant: «Tout le monde sait comment on fait des bébés, mais personne sait comment on fait des papas.» Le 20 juillet, à la RTS, on a pu entendre le neuropsychiatre Boris Cyrulnik dire: «Après la naissance, il y a une niche sensorielle qui est composée, bien sûr, inévitablement, de la mère et du père, beaucoup plus tôt que ce que l'on croyait...» Le droit à l'enfant semble prendre le pas sur le droit de l'enfant.

Jean-Paul Konrad, Corgémont